



Mairie de PERPIGNAN  
Place de la Loge  
66000 PERPIGNAN

Perpignan, le 03 novembre 2009

Monsieur le Maire,

Suite aux remontées importantes de la part des professionnels de notre ville (plus de 200 à ce jour), l'ensemble du monde patronal s'est réuni afin d'examiner la situation.

Vous trouverez, ci-joint, la décision unanime, sous forme de motion.

Compte tenu de l'importance que cela représente pour notre économie locale, nous sollicitons d'urgence un rendez-vous afin de pouvoir examiner la situation et toutes les solutions possibles.

Au cas où nous ne serions pas entendus, il est à craindre que nos adhérents ne nous contraignent à agir !!!

Dans l'attente, nous sollicitons un moratoire afin de permettre aux entreprises de pouvoir vous apporter toutes les précisions nécessaires.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sincères salutations.

Nota Bene : Nous vous remercions de bien vouloir adresser votre réponse à l'UPE 66, 17 rue Camille Pelletan, 66000 Perpignan, qui transmettra cette dernière à l'ensemble des signataires.



## Motion



L'ensemble du monde économique et patronal, réuni en Chambres, Syndicats et Associations le 03 novembre a décidé, à l'unanimité, de vous présenter la motion suivante :



Pour 2009 :



- Compte tenu de l'absence de toute information préalable et de concertation des entreprises concernées,
- Compte tenu du court délai pour pouvoir contester la taxe
- Compte tenu de la date à laquelle les descriptifs de coût de la taxation de la TLPE arrivent aux entreprises (fin de l'année comptable),
- Compte tenu de la situation économique très tendue,
- Compte tenu que les entreprises sont encore assujetties à la taxe professionnelle en 2009
- Compte tenu du mode très exhaustif du calcul des surfaces concernées,
- Compte tenu du coût prohibitif au m2 ,



Les organisations signataires demandent instamment et solidairement la suppression pure et simple de la taxation de la TLPE pour 2009.

Pour 2010 :

- L'intention affichée de la taxation de la TLPE étant la diminution de la pollution visuelle et non une augmentation des rentrées fiscales,

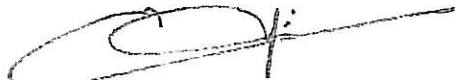
Les organisations signataires :

- exigent un moratoire de 6 mois en 2010 pour que les entreprises aient le temps de revoir leurs signalétiques
- et demandent à être associées à une redéfinition des bases de taxation :
  - en termes de prix par m2,
  - en termes de surfaces retenues,
  - en termes de surfaces minimum,
  - en termes d'assujettis.



Signatures au Verso

Pour l'UPE 66



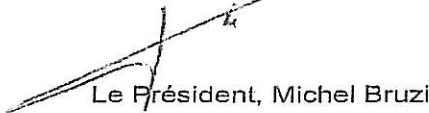
Le Président, Marc Wilfrid ESPI

Pour la CCI



Le Président, Bernard Fourcade

Pour l'UPA



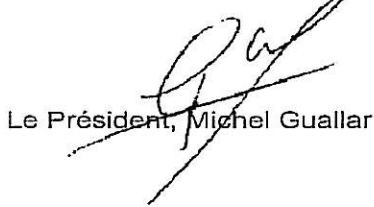
Le Président, Michel Bruzi

Pour la Chambre des Métiers



Gérard Capdet

Pour la Chambre d'Agriculture



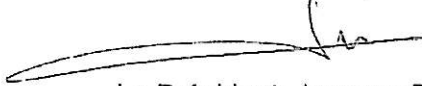
Le Président, Michel Guallar

Pour le G16



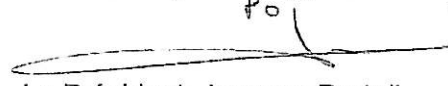
Le Président Robert Guichet

Pour le Pôle Economique Saint Charles



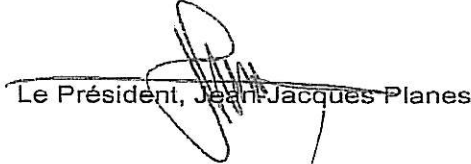
Le Président, Jacques Font

Pour l'Espace Polygone



Le Président, Jacques Bartoli

Pour la Fédération du Bâtiment



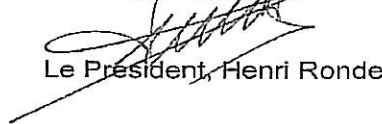
Le Président, Jean-Jacques Planes

Pour la FNTR



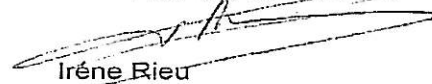
Le Co-Président Laurent Médina

Pour l'UMIH



Le Président, Henri Ronde

Pour la FDAC



Irène Rieu

Pour la Fnaem 66



Le Président, Yves Renaudin

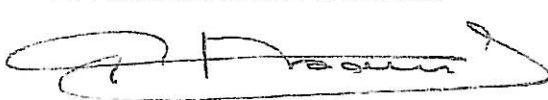
Pour le CNPA



Didier Chabrier

Pour le SNIFL

Le Président ALAIN BARNIOL



Pour la Chambre Syndicale des Assureurs

FRANCK RAMONATXO

